



Schweizerischer Nutzfahrzeugverband
Association suisse des transports routiers
Associazione svizzera dei trasportatori stradali

**Plan de formation standard pour les
cours interentreprises
(CIE)**

du 04.10.2014

Plan de formation standard pour les cours interentreprises (CIE)

Conductrice/ conducteur de véhicules légers AFP

Table des matières

1. Objectifs détaillés	3
2. Bases	3
3. Coopération des lieux de formation	3
1. Année d'apprentissage	4
2. Année d'apprentissage	10

Lors de la description de personnes, il s'agit toujours des deux sexes.

1. Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés décrivent un comportement concret et mesurable dans des situations données et ils concrétisent les compétences professionnelles. C'est pourquoi ils ne comportent si possible aucun contenu ou spécificité en rapport avec une marque ou une exploitation qui ne concernerait qu'une minorité.

Les objectifs détaillés doivent pouvoir être atteints avec les moyens usuels utilisés dans la pratique, à savoir par exemple des documents personnels, des tableaux, des livres de formules, des documents d'ateliers, des prescriptions et les outils appropriés. C'est pourquoi on ne renvoie à un moyen didactique que si celui-ci permet d'influencer considérablement la manière d'atteindre l'objectif détaillé.

2. Bases

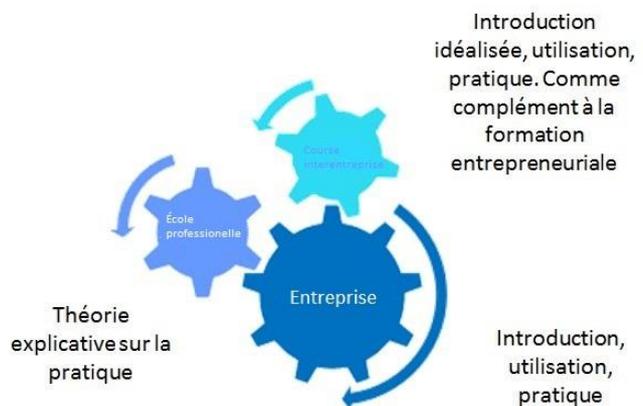
Le plan d'études concrétise les objectifs détaillés fixés pour les cours interentreprises (CIE) avec les contenus. La numérotation des objectifs détaillés correspond exactement au plan de formation. Le plan d'études est organisé selon les années d'apprentissage. Ce plan d'études ne remplace pas le plan de formation mais il sert à l'élaboration du programme des cours et à garantir une formation comparable dans toute la Suisse.

3. Coopération des lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (au niveau des contenus, des méthodes de travail, du calendrier, des conventions au sein du métier) sont une condition indispensable pour la réussite d'une formation professionnelle initiale. Les apprentis doivent être soutenus durant toute leur

formation pour leur permettre de relier la théorie à la pratique. C'est pourquoi une collaboration des lieux de formation est indispensable. Chaque lieu de formation apporte sa contribution en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Grâce à une bonne collaboration, chaque lieu de formation peut constamment contrôler et optimiser sa contribution.

La collaboration des lieux de formation s'effectue selon la présentation ci-contre :



1. Année d'apprentissage

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
1.1	1.1.2 Ergonomie	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers règlent convenablement et ergonomiquement, le siège, le volant et d'autres fonctions liées à la conduite	Brochure sur le réglage des sièges (Suva) camionnettes	Ci 1 1h
	1.1.3 Chargement et moyens auxiliaires de transport	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers déterminent la répartition de la charge en tenant compte du véhicule et de la nature du chargement ainsi que des lois de la physique. Ils chargent la marchandise de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise. Ils utilisent à cet effet les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise de manière efficiente et sûre: - chariot transpalette - plateforme élévatrice	Exercices de chargement Modèles Véhicule avec plateforme élévatrice Mesurer la charge par essieu et la charge d'appui Faire un essai	Ci 2 10h
	1.1.4 Moyens auxiliaires d'arrimage	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers arriment et assurent la sécurité de différents chargements, notamment avec les moyens auxiliaires ci-après: - palettes - poutres de serrage, supports de blocage - sangles d'arrimage - matériel antiglisse - filets de sécurité	CD éducatif avec brochure ASTAG / LRS Matériel d'arrimage Modèles Véhicule Show WB Instruments de mesure	Ci 2 6h

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
1.2	1.2.1 Juger la sécurité de fonctionnement du véhicule	(C6)	<p>Les conducteurs de véhicules légers contrôlent, établissent et jugent la sécurité de fonctionnement des véhicules et des combinaisons de véhicules selon les prescriptions, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification sur la base du permis de circulation - Roues - Eclairage - Carrosserie - Freins et connexions électriques - Dispositifs de connexion - Dimensions - Poids <p>Ils remédient de façon autonome aux petits défauts et aux irrégularités et ils tranchent sur la sécurité routière et l'admission à la circulation.</p>	Véhicules Remorques Modèles	Ci 1 6h
1.3	1.3.1 Civilité	(C5)	<p>Les conducteurs de véhicules légers expliquent les facteurs déterminants pour assurer la satisfaction du client et le succès de l'entreprise.</p> <p>Ils gèrent, en fonction du contexte, les situations difficiles typiques avec des clients, l'opinion publique, les autorités et d'autres acteurs.</p>	Ev. en complément DVD de la SUVA Napo dans: <i>Allégez la charge!</i> <i>DVD 360.d/f/i</i>	Ci 1 2h

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
1.5	1.5.2 Organisation du lieu de travail	(C3)	<p>Les conducteurs de véhicules légers veillent à ce que leur lieu de travail soit bien rangé et que leurs outils soient en bon état de fonctionnement.</p> <p>Ce faisant, ils respectent les étapes de l'organisation du travail sur leur lieu de travail</p>	<p>Ev. en complément DVD de la SUVA Napo: <i>Le bruit ça suffit et/ou La main, outil de génie</i> DVD 355.d/f/i DVD 340.d/f/i</p> <p>plus les formulaires de la solution de branche CFST de l'ASTAG</p>	Ci 1 2h

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
2.1	2.1.1 Travaux de contrôle et d'entretien	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers procèdent aux travaux de contrôle ci-après selon les recommandations du constructeur: <ul style="list-style-type: none"> - contrôle et entretien du système électrique - contrôle et réglage de la pression des pneus - changent les roues - montage des chaînes à neige, véhicule en hiver - mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du véhicule 	Travail à divers postes: camionnettes Remorques Modèles	Ci 1 6h
	2.1.2 Matériaux / Mise en place du processus	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers utilisent de façon appropriée les matériaux et les processus visant à préserver la valeur des véhicules dans le cadre des travaux suivants: <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) - protection contre la corrosion 	Produits de nettoyage pour les véhicules, machine à polir	Ci 1 4h
	2.1.3 Outils et équipements	(C3)	Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de préservation de la valeur, les conducteurs de véhicules légers utilisent de manière appropriée les outils et les équipements suivants: <ul style="list-style-type: none"> - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - installation pour le graissage - installation à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur J'entretiens consciencieusement et selon les instructions ces outils et ces équipements	Modes d'emploi correspondants / instructions des fabricants / (halle) Véhicules et lift	Ci 1 4h

Plan de formation standard pour les cours interentreprises -
conductrice/conducteur de véhicules légers AFP

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
2.1	2.1.4 Dysfonctionnements / Pannes	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers résolvent les pannes et les dysfonctionnements simples sur les installations et dans les domaines suivants: - installation à carburant - dépannage correcte des véhicules - utilisation sûre et efficace de l'extincteur	Modes d'emploi correspondants CD de formation Utilisation des extincteurs ASTAG Travail à divers postes Véhicules	Ci 1 5h
	2.2.1 Transposer les prescriptions	(C5)	Les conducteurs de véhicules légers sont capables d'évaluer les causes susceptibles de compromettre leur santé et leur sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Ils respectent les prescriptions légales et les directives de l'entreprise	Ev. DVD de la SUVA <i>Soulever et porter correctement une charge</i> DVD 348.d/f/i Documents de la solution de branche CFTS de l'ASTAG	Ci 1 2h
2.2	2.2.2 Prendre des mesures	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers sont capables de protéger leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur appareil locomoteur par des mesures appropriées. Ils font attention à la santé de ceux qui travaillent avec eux.		Ci 1 1h
	2.2.3 Mesures préventives	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers observent rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les signes précurseurs de risque lors de l'emploi de matières dangereuses et de l'utilisation de machines. Ils appliquent consciencieusement les instructions du fabricant. En cas de doute, ils consultent l'instructeur du cours interentreprises.	Tableaux muraux marchandises dangereuses / SGH – Etiquetage (Fischer-Verlag / Gefahrgutshop) Partie des cours ADR/SDR- (-> limite libre + règles QT) Chimie (application) et films	Ci 2 5h

Plan de formation standard pour les cours interentreprises -
conductrice/conducteur de véhicules légers AFP

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
	2.2.4 Premiers secours	(C2)	Les conducteurs de véhicules légers démontrent le comportement adéquat en cas de blessures et d'accidents	Partie du cours OACP	Ci 2 3h

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
2.3	2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre des cours interentreprises	(C3)	Lors des travaux réalisés lors des cours interentreprises, les conducteurs de véhicules légers appliquent les principes de la protection de l'environnement.	Lois, eaux, sol, air	Ci 2 4h
	2.3.3 Utilisation de matières dangereuses	(C3)	Les conducteurs de véhicules légers évitent, limitent, réduisent ou recyclent la production de déchets, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les normes et les directives reçues lors des cours interentreprises	Excursion dans une entreprise d'enlèvement des déchets	Ci 2 4h

2. Année d'apprentissage

	Thème	Niveau de compétence	Objectifs d'information	Moyens auxiliaires	Durée
1.2	1.2.4 Entraînement à la conduite dans des conditions difficiles	(C3)	<p>Les conducteurs de véhicules légers expérimentent les propriétés physiques et les limites du comportement des véhicules dans des conditions de conduite difficiles.</p> <p>Ils démontrent de quelle manière une conduite appropriée permet d'éviter des situations incontrôlables</p> <p>Ils conduisent les véhicules de façon sûre, économique et en respectant l'environnement</p>	selon programme ASTAG/TCS	Ci 3 8h
	Intégration des objectifs évaluateurs Ci dans la présentation des problèmes importants pour la sécurité routière		<p>Le programme s'aligne sur le CPPQ*</p> <p>*CPPQ (cours de préparation pour la procédure de qualification)</p>	Documents CPPQ Véhicules Modèles	Ci 4 16h

Vue d'ensemble / contenu selon les CIE

1^{ère} année d'apprentissage

	Thème	Objectifs d'information	Durée	Quand
Ci1	1.1.2 Ergonomie	Les conducteurs de véhicules légers règlent convenablement et ergonomiquement, le siège, le volant et d'autres fonctions liées à la conduite	1 h	
	1.2.1 Sécurité de fonctionnement du véhicule	Les conducteurs de véhicules légers contrôlent, établissent et jugent la sécurité de fonctionnement des véhicules et des combinaisons de véhicules selon les prescriptions et ils remédient aux petits défauts.	6h	
	1.3.1 Civilité	Les conducteurs de véhicules légers expliquent les facteurs déterminants pour assurer la satisfaction du client et le succès de l'entreprise. Ils gèrent, en fonction du contexte, les situations difficiles typiques avec des clients, l'opinion publique, les autorités et d'autres acteurs.	2 h	
	1.5.2 Organisation du lieu de travail	Les conducteurs de véhicules légers veillent à ce que leur lieu de travail soit bien rangé et que leurs outils soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, ils respectent les étapes de l'organisation du travail sur leur lieu de travail.	2 h	

	Thème	Objectifs d'information	Durée	Quand
Ci1	2.1.4 Dysfonctionnements / Pannes	Les conducteurs de véhicules légers résolvent les pannes et les dysfonctionnements simples sur les installations et dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> - installation à carburant - dépannage correcte des véhicules - utilisation sûre et efficace de l'extincteur 	5 h	
	2.1.1 Travaux de contrôle et d'entretien	Les conducteurs de véhicules légers procèdent aux travaux de contrôle ci-après selon les recommandations du constructeur: <ul style="list-style-type: none"> - contrôle et entretien du système électrique - contrôle et réglage de la pression des pneus - changement des roues - montage des chaînes à neige - véhicule en hiver 	6 h	
	2.2.1 Transposer les prescriptions	Les conducteurs de véhicules légers sont capables d'évaluer les causes susceptibles de compromettre leur santé et leur sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Ils respectent les prescriptions légales et les directives de l'entreprise	1 h	
	2.2.2 Utiliser des mesures	Les conducteurs de véhicules légers sont capables de protéger leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur appareil locomoteur par des mesures appropriées. Ils font attention à la santé de ceux qui travaillent avec eux.	1 h	

	Thème	Objectifs d'information	Durée	Quand
Ci1	2.1.2 Matériaux / Mise en place du processus	Les conducteurs de véhicules légers utilisent de façon appropriée les matériaux et les processus visant à préserver la valeur des véhicules dans le cadre des travaux suivants: - nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) - protection contre la corrosion	4 h	
	2.1.3 Outils et équipements	Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de préservation de la valeur, les conducteurs de véhicules légers utilisent de manière appropriée les outils et les équipements suivants: - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - installation pour le graissage - installation à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur J'entretiens consciencieusement et selon les instructions ces outils et ces équipements	4 h	
			32 h (4 jours)	

1^{ère} année d'apprentissage

	Thème	Objectifs d'information	Durée	Quand
Ci2	1.1.4 Moyens auxiliaires d'arrimage	<p>Les conducteurs de véhicules légers arriment et assurent la sécurité de différents chargements, notamment avec les moyens auxiliaires ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - coussins de calage - palettes, poutres de serrage - supports de blocage - cales, chaînes - sangles d'arrimage, matériel antiglisser - filets de sécurité 	6 h	
	1.1.3 Chargement et moyens auxiliaires de transport	<p>Les conducteurs de véhicules légers déterminent la répartition de la charge en tenant compte du véhicule et de la nature du chargement ainsi que des lois de la physique.</p> <p>Ils chargent la marchandise de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise.</p> <p>Ils utilisent à cet effet les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise de manière efficace et sûre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - chariot transpalette - plate-forme élévatrice 	10 h	

	Thème	Objectifs d'information	Durée	Quand
Ci2	2.2.3 Mesures préventives	Les conducteurs de véhicules légers observent rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les signes précurseurs de risque lors de l'emploi de matières dangereuses et de l'utilisation de machines. Ils appliquent consciencieusement les instructions du fabricant. En cas de doute, ils consultent l'instructeur du cours interentreprises.	5 h	
	2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre des cours interentreprises	Lors des travaux réalisés lors des cours interentreprises, les conducteurs de véhicules légers appliquent les principes de la protection de l'environnement.	4 h	
	2.3.3 Utilisation de matières dangereuses	Les conducteurs de véhicules légers évitent, limitent, réduisent ou recyclent la production de déchets, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les normes et les directives reçues lors des cours interentreprises	4 h	
	2.2.4 Premiers secours	Les conducteurs de véhicules légers démontrent le comportement adéquat en cas de blessures et d'accidents	3 h	
				32 h (4 jours)

2^{ème} année d'apprentissage

	Thème	Objectifs d'information	Durée	Quand
Ci3	1.2.4 Entraînement à la conduite dans des conditions difficiles	<p>Les conducteurs de véhicules légers expérimentent les propriétés physiques et les limites du comportement des véhicules dans des conditions de conduite difficiles.</p> <p>Ils démontrent de quelle manière une conduite appropriée permet d'éviter des situations incontrôlables.</p> <p>Ils conduisent les véhicules de façon sûre, économique et en respectant l'environnement</p>	8 h (1 jour)	(Organisation ASTAG CH / TCS)

	Thème	Objectifs d'information	Durée	Quand
Ci4	Intégration des objectifs évaluateurs Ci dans la présentation des problèmes importants pour la sécurité routière	<p>Le programme s'aligne sur le CPPQ</p> <p>*CPPQ (cours de préparation pour la procédure de qualification)</p>	16 h (2 jours)	Les dates s'alignent en fonction des PQ (PQ VD 00.06.2015)